

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont effectives après réception de l'adhésion annuelle et des règlements des 5 premiers mois de cours. Adhésion annuelle d'un montant de **50,00 euros** (déposé en septembre) accompagnée du ou des chèques correspondant aux 5 premiers mois de cours.

Le solde des règlements devra être remis lors du premier cours.

Cours de septembre à juin.

Cours le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi :

- 1) - Les cours du mardi (2 fois par mois) soit 6 heures (2 cours de 3 heures).
106 euros par mois.
- 2) - Les cours du vendredi et du samedi (1 fois par mois) soit (1 cours de 5 heures).
92 euros par mois.
- 3) - Les cours du lundi, mercredi et du jeudi (1 fois par mois) soit (1 cours de 4 heures).
74 euros par mois.
- 4) - Le cours du samedi (**formule 5 cours par an**) soit (5 séances de 5 heures).
5 chèques de 92 euros.
2 chèques de 219 euros (réduction de 5 % en 2 versements).
1 chèque 460 euros (réduction de 7 % en 1 versement).

Trois formules de règlement pour les cours :

A - EN 2 VERSEMENTS (Ils seront déposés les mois d'octobre et de janvier).

Réduction de 7% sur le montant des cours soit :

- 2 chèques de 493 euros pour les cours du mardi
- 2 chèques de 428 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 2 chèques de 344 euros pour les cours du lundi, du mercredi et du jeudi.

B - EN 4 VERSEMENTS (Ils seront déposés les mois de septembre - novembre - janvier et mars).

Réduction de 5% sur le montant des cours soit :

- 4 chèques de 252 euros pour les cours du mardi
- 4 chèques de 220 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 4 chèques de 176 euros pour les cours du lundi, du mercredi et du jeudi.

C - EN 10 VERSEMENTS (Ils seront déposés tous les début de mois de septembre à juin).

- 10 chèques de 106 euros pour les cours du mardi
- 10 chèques de 92 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 10 chèques de 74 euros pour les cours du lundi, du mercredi et du jeudi

Les cours manqués sont récupérés en fonction de mes disponibilités.

Par souci d'organisation et pour ne pas perturber les cours, je vous demande de limiter les absences **AUX CAS DE FORCE MAJEURE.**

(Attention, les cours manqués en mai et en juin ne pourront pas être récupérés, si possible le prévoir à l'avance).

Pour être récupérées les absences devront être signalée au plus tard 3 jours à l'avance

afin de me permettre de donner votre place pour les récupérations.

(Les absences trop nombreuses ne peuvent être autorisées afin de ne pas pénaliser les autres élèves).

Je compte sur votre compréhension. D'avance tous mes remerciements.